

# Aide à la connexion telepac

Pour accéder à telepac : à partir de votre navigateur Internet, connectez vous au site

<http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

## Première connexion en 2016 avec un compte telepac déjà créé en 2015 :

Si vous n'avez pas encore utilisé votre compte depuis le 1er août 2015, vous aurez besoin de votre code telepac 2015  
(il figure en haut à gauche du courrier de portefeuille final des DPU)

**Etape 1** : sur l'écran d'accueil

- saisissez dans « Utilisateur », votre **numéro pacage**

- et saisissez votre « **Mot de passe** »

(il s'agit de celui utilisé en 2015 - vous devrez ensuite le mettre à jour si Telepac vous le demande )

- puis cliquer sur « **Connexion** ».

**Mot de passe perdu** : vous devez recréer votre compte, voir page suivante « **Première connexion à telepac** »



Utilisateur (numéro pacage) :

Mot de passe :

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

# Première connexion à telepac. Vous n'avez pas créé de compte telepac en 2015. Vous souhaitez créer un compte telepac en 2016 :

**Etape 1** : cliquer sur «Créer un compte ou mot de passe perdu».



**Etape 2** : sur l'écran suivant

- saisissez les informations permettant de vous identifier.
- votre **code telepac 2015** figure en haut à gauche du courrier de Fin de Campagne que vous avez reçu en juin 2015 (*portefeuille final des DPU*).
- puis cliquer sur « **Valider** ».

En cas de difficulté, contactez la DDT au 02.47.70.82.66  
ou 02.47.70.82.96.

**Etape 3** : sur l'écran suivant

- **saisissez** votre **nouveau mot de passe**  
il doit contenir 8 caractères minimum **composé** d' au moins trois des quatre caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, chiffres, caractères spéciaux : &#{([\@])}\$£€\$?!<> ;
  - **confirmez** ce mot de passe en le ressaisissant  
- puis cliquer sur « **Valider** ».
- Conservez précieusement votre nouveau mot de passe car il vous sera demandé à chaque connexion.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

telepac Bienvenue sur le site des télé

CONSEILS QUESTIONS / REPONSES CONDITIONNALITÉ 2015 FORMULAIRES ET NOTICES 2015 FORMULAIRE NOTICES 2

**Veillez saisir le nouveau mot de passe**

Le nouveau mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([\@])}\$£€\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Ancien mot de passe :

Mot de passe :

Vérification du mot de passe :

**Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre n°pacage et du mot de passe que vous avez choisi.**

**IMPORTANT** : si vous êtes nouveau demandeur ou en cas de changement de forme juridique (passage en société, en individuel ou changement de gérant) prendre contact à la DDT au plus vite pour la création de votre nouveau n°pacage.

Votre contact : [ddt-exploitants@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-exploitants@indre-et-loire.gouv.fr)

tél : 02.47.70.82.61 – 02.47.70.82.99 fax : 02.47.70.82.90

DDT – SERVICE DE L'AGRICULTURE – CS 74105 – 37041 TOURS CEDEX 1